

SYNDICAT DES EAUX NEUVY/GUILLY

SESSION DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze Décembre à 19 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MENEAU Cédric

Présents : MM. MENEAU, LUCAS, POMMIER, ROBERT, CHAUVEAU, FOURNIER

Mme, BRAGUE

Absent(s) excusé(s): M. AUBIER

Convocation : 05/12/2017

Objet : Autorisation paiement investissement avant budget

Indemnité de conseil

Questions diverses

POINT BUDGETAIRE

Il est remis aux membres du syndicat un point sur la situation budgétaire à ce jour. Pas besoin de prévoir une DM. Il restera à régler, les régularisations des prélèvements EDF, Emprunt, frais TIPI.

INDEMNITE DE CONSEIL

Le Comité Syndical accepte de verser au receveur municipal l'indemnité de conseil au taux maximum. Pas d'indemnité de budget.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.162-1 et L. 2121-29,

VU l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à adoption du budget primitif 2018,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018, avant le vote du budget 2018, dans la limite des crédits représentant 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au tableau ci-dessous :

Articles	Libellés	Budget voté 2017	Montant autorisé avant vote BP 2018
218	Autres immobilisations	50 474.00 €	16 218.00 €
2315	Installation, Matériel, Outillage	100 000.00 €	25 000.00 €
	TOTAL	150 474.00 €	41 218.00 €

FORMATION PERMIS BE

Le Comité Syndical émet un avis favorable pour l'acceptation du devis de formation au permis BE pour le nouveau fontainier. Le coût est de 920.00 €.

Mensualisation

La mise en place sera effective au mois de Janvier 2018. 29 personnes se sont inscrites pour GUILLY et 148 pour NEUVY.

DEPART EN RETRAITE DU FONTAINIER

Le Comité Syndical émet un avis favorable pour l'achat d'un cadeau commun avec la Commune de NEUVY, pour le départ en retraite de M. LABSOLU Patrick (fontainier pour le Syndicat et adjoint technique pour la Commune). Un montant de 150 € est prévu pour chacune des collectivités.

Le Président

Les Membres